

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION - REUNION DU 24/09/2020**DEMANDEUR :****LIEU :** Rue Willem Kuhnen 5**OBJET :** sur la parcelle arrière (jardin côté rue Willem Kuhnen 3-5) d'une maison unifamiliale (boulevard Lambermont 260), abattre un arbre à haute-tige et construire un garage pour 2 voitures**SITUATION :** AU PRAS : zone d'habitation

AUTRE(S) :

-

ENQUETE : du 31/08/2020 au 14/09/2020**REACTIONS :** 0**La Commission entend :**

Le demandeur

L'architecte

La Commission émet l'avis suivant à huis clos :

- 1) Considérant que la demande vise à, sur la parcelle arrière (jardin côté Willem Kuhnen 3-5) d'une maison unifamiliale (située Boulevard Lambermont 260) :
 - construire un garage pour 2 voitures ;
 - abattre un arbre à haute-tige ;
- 2) Considérant que le niveau de la rue est plus bas que le niveau du jardin (+/-3m de différence) ;
- 3) Considérant que le garage de deux voitures est construit à front de rue (côté Willem Kuhnen) ;
- 4) Considérant que la porte de garage ne s'intègre pas dans la trame du mur de soutènement existant ;
- 5) Considérant que la construction de ce parking souterrain induit la suppression d'un arbre ;
- 6) Considérant que la plantation d'un nouvel arbre est prévue ;
- 7) Considérant que l'aménagement paysager devra s'inspirer de la liste des espèces indigènes et conseillées. Il n'est pas permis de planter des espèces végétales exotiques invasives reprises à l'annexe IV de l'ordonnance nature ;
- 8) Considérant qu'il y lieu de préciser l'essence choisie et de planter un arbre de maturité avancée (circonférence 20 à 25 cm) ;
- 9) Considérant qu'une toiture végétale de 60 cm permettrait une intégration paysagère plus importante que les 30 cm proposés ;

AVIS FAVORABLE unanime A CONDITION DE :

- limiter la largeur de la porte de garage entre les 2 piliers et proposer une porte de garage plus qualitative (pas de pvc) ;
- préciser l'essence et la maturité (20 à 25 cm) de l'arbre à replanter ;
- mettre en place une toiture végétale de 60 cm de terre arable au-dessus du nouveau parking.

Abréviations : RRU = Règlement Régional d'Urbanisme / CoBAT = Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire / PRAS = Plan Régional d'Affectation du Sol / PPAS = plan particulier d'affectation du sol / RCU = Règlement Communal d'Urbanisme

Frédéric NIMAL, *Président,*

Eric DE LEEUW, *Représentant de la Commune,*

Phuong NGUYEN, *Représentant de la Commune,*

Benjamin LEMMENS, *Représentant de BUP-Direction de l'Urbanisme,*

Marie FOSSET, *Représentante de Bruxelles Environnement,*

Michel WEYNANTS, *Secrétaire,*